

République et canton  
de Genève



Commune d'Anières

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Législature 2015-2020**

Séance du mardi 13 octobre 2015  
Procès-verbal

**Présences :**

**Exécutif**

M. Antoine BARDE	Maire	
Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	

**Bureau du Conseil municipal**

M. Pierre-Yves DECHEVRENS	Président	
Mme Anne LEBOISSARD	Vice-Présidente	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

**Conseillers municipaux**

ALHANKO-BAUER Corinne		JACQUIER Jérôme	
BARBEZAT-FORNI Denyse		LINGJAERDE Pierre	
BELLONI Patrick		PORDES Anita	
BERY Elisabeth		PULIDO Florence	
DOMINÉ Bertrand	<i>Excusé</i>	RANNI Roberta	
GAILLARD Philippe		RICCIUTI Giuseppe	
GUBELMANN Yves		THIERRIN Jean-Marc	
HENTSCH Claudine			

**Public** : 2 personnes.



**ORDRE DU JOUR :**

***1<sup>ère</sup> partie :***

***Tournée des routes et chemins communaux – Arrêt au terrain des Tattes à Hermance (FC CoHerAn)***

***2<sup>ème</sup> partie :***

***Mairie – Salle du Conseil municipal***

- 1. Approbation du projet de procès-verbal du mardi 22 septembre 2015.**
- 2. Communications du bureau.**
- 3. Rapports des commissions, délibérations.**
  - a. Rapport NOCTAMBUS. Séance du lundi 5 octobre 2015. Mme Roberta RANNI, déléguée.**
  - b. Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 6 octobre 2015. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, Présidente.**
  - c. Rapport COMMUNES-ECOLE. Séance du mercredi 7 octobre 2015. Mme Elisabeth BERY, déléguée.**
- 4. Présentation du projet de budget 2016 par M. le Maire.**
- 5. Propositions du Maire et des Adjointes.**
- 6. Communication(s) du Maire et des Adjointes.**
- 7. Propositions individuelles et questions.**

M. le Président ouvre la séance du 13 octobre 2015 à 20h.40 et salue l'Assemblée, ainsi que le public.

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

**Point 1**

**Approbation du projet de procès-verbal du mardi 13 octobre 2015**

Quelques corrections sont demandées, soit :

Page 4, point 3, lettre a) : Mme Florence PULIDO fait remarquer que ce n'est pas le Bureau, mais le Conseil de la Fondation de la T'Anières dont il s'agit. Ensuite, dans le tableau sur les nominations au local de vote, ce n'est pas 2015, mais 2016. Enfin, en page 8, dans le cadre de la délibération, les abstentions sont MM. Jean-Marc THIERRIN **et** Philippe GAILLARD.

Page 7, intervention de Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, lorsqu'il est fait mention de sortir l'argent pour le mettre dans une fondation, il ne s'agissait pas d'une affirmation, mais d'une question.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président considère le procès-verbal amendé selon les remarques ci-dessus, approuvé, avec remerciements à son auteur.

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

**Point 2**

**Communication(s) du bureau**

M. le Président n'a pas de communication particulière.

Toutefois, il passe la parole à M. le Maire pour connaître d'éventuels renseignements relatifs à la sortie du Conseil municipal pour la Revue 2015, prévue le mercredi 11 novembre 2015.

M. le Maire réitère l'invitation de l'Exécutif au Conseil municipal, sortie qui était usuellement faite dans l'ancienne législature et qui avait été arrêtée, vu la qualité du spectacle jugée en baisse. La Revue a été reprise par ses fondateurs,



Naftule et sa bande, on peut imaginer qu'elle sera plus drôle que l'année dernière, d'où la remise à l'ordre du jour de cette coutume, tout en espérant que les Conseillers municipaux seront nombreux à y assister.

M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

### **Point 3** **Rapports des commissions, délibérations**

#### **a) Rapport NOCTAMBUS. Séance du lundi 5 octobre 2015. Mme Roberta RANNI, déléguée.**

M. le Président passe la parole à Mme Roberta RANNI, déléguée pour l'Association NOCTAMBUS.



*Rapport en annexe du présent procès-verbal.*

Mme Claudine HENTSCH a eu l'occasion de rencontrer des jeunes qui lui ont dit que le Noctambus était très bien, qu'il s'arrêtait dans différents endroits en campagne, mais qu'au retour, il ne prenait aucun passager. Or, il y a parfois des jeunes qui viennent dans la région et qui souhaiteraient emprunter ce mode de locomotion.

Mme RANNI posera la question à qui de droit.

Il est demandé si l'augmentation de fréquentation constatée pendant une certaine période s'est faite d'un seul coup.

Mme Roberta RANNI répond que cette augmentation est certainement due à la période de vacances pendant laquelle les jeunes ont davantage le droit de sortir le vendredi soir. Elle s'est laissée dire qu'il y avait toujours le même petit groupe qui descendait à Collonge-Bellerive et qui n'était pas très sympathique dans le bus, alors que de l'avis des médiateurs, les passagers pour Anières étaient plutôt calmes.

Pour répondre à un Conseiller municipal, Mme Roberta RANNI précise qu'il y a 9 médiateurs, 5 hommes et 4 femmes. D'ailleurs, le chef des médiateurs a un cabinet de thérapeute et il fait remarquablement ce travail. Mme Roberta RANNI conseille d'aller sur le site noctambus.ch pour regarder les vidéos. On comprend mieux ce que ces médiateurs vivent la nuit. En cas de conflit, ils ont expliqué faire descendre tout le monde et ils appellent la police, le cas échéant. Il y a eu deux cas graves, cette année, mais en général tout se termine sans heurt.

En ce qui concerne les horaires, Mme Roberta RANNI signale qu'ils sont affichés comme pour les autres bus et que le tarif nocturne est le même que le tarif de jour. On peut les prendre d'une heure cinquante à trois heures un quart le matin.

M. le Président remercie Mme Roberta RANNI pour son rapport.

#### **b) Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 6 octobre 2015. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, Présidente.**

M. le Président passe la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER, Présidente de la commission « Sociale, culture et loisirs ».



*Rapport en annexe du présent procès-verbal.*

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI a une question pour M. le Maire au sujet de la partie officielle de la fête de l'Escalade. Lorsque la question de savoir si elle était maintenue a été posée, Mme l'Adjointe a répondu que M. le Maire ne le souhaitait pas. Or, durant les séances précédentes, il était ressorti que les commissaires demandaient son maintien dans une forme plutôt solennelle. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souhaite en connaître la raison.

M. le Maire explique que le concept de la soirée de l'Escalade est en train d'être revu. La partie officielle, s'il y en a une, sera différente, mais il ne lui est pas encore possible de répondre précisément sur la manière dont va se dérouler cette soirée. La fête de l'Escalade devrait rester ce moment festif, de partage, et qui devrait être plus important qu'une partie officielle qui, semblerait-il, n'attirait pas beaucoup l'attention du public. La question du maintien de la partie officielle reste donc encore ouverte.



La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour son rapport.

**c) Rapport COMMUNES-ECOLE. Séance du mercredi 7 octobre 2015. Mme Elisabeth BERY, déléguée.**

M. le Président passe la parole à Mme Elisabeth BERY, déléguée.



*Rapport en annexe du présent procès-verbal.*

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Elisabeth BERY pour son rapport.

M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

**Point 4**  
**Présentation du projet de budget 2016 par M. le Maire**



**En annexe :**

**« Présentation au Conseil municipal du projet de budget 2016 ».**

M. le Maire commente les différentes facettes du budget 2016, en rappelant au préalable le contexte économique dans lequel se trouve Genève depuis le début de cette année, à savoir l'abandon du taux plancher avec l'Euro. Il relève la situation particulière de ce budget, en raison de la rentrée fiscale exceptionnelle comptabilisée en 2014 et ses incidences sur la péréquation financière intercommunale en 2016.

M. le Maire termine son exposé par le constat d'un budget équilibré dégageant un excédent de revenus d'environ 462'000 F comprenant des amortissements extraordinaires qui, selon le résultat de l'exercice 2015, seront comptabilisés ou reportés.

A la question de Mme Claudine HENTSCH concernant la communication des chiffres des rubriques budgétaires, M. le Maire répond qu'ils seront d'abord commentés en commission des finances.

M. le Président propose le vote pour le renvoi de ce projet de budget 2016 à la commission des finances pour étude.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

**A l'unanimité, les membres du Conseil municipal donnent un avis favorable au renvoi du budget 2016 à la commission des finances pour étude.**

M. le Président remercie M. le Maire et propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

**Point 5**  
**Proposition(s) du Maire et des Adjoints**

M. le Président passe la parole à M. le Maire

FLORIS

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir renvoyer à la commission des finances l'examen d'un crédit d'investissement pour les frais liés au sinistre du Floris et non pris en charge par les assurances.

**A l'unanimité, les membres du Conseil municipal donnent un avis favorable au renvoi de cet objet à la commission des finances pour étude.**



M. le Président passe la parole à Mme Caroline BENBASSAT, Adjointe.

Mme l'Adjointe n'a pas de proposition.

M. le Président passe la parole à M. Pascal WASSMER, Adjoint.

ROUTE DE L'HOSPICE – Servitude d'usage et d'entretien suite à la pose d'un tuyau d'alimentation d'eau claire.

M. Pascal WASSMER rappelle que l'an passé, la Commune a réalisé un trottoir à la route de l'Hospice et qui va jusqu'à la douane. Ensuite, c'est le canton qui a poursuivi les travaux jusqu'à la station services. Il s'agit maintenant de régler la servitude d'usage et d'entretien d'une alimentation d'eau claire en faveur du propriétaire qui en a demandé la pose. M. Pascal WASSMER propose le renvoi de ce sujet en commission pour pouvoir en discuter avant de présenter la délibération y relative au Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, M. l'Adjoint met aux voix la proposition de renvoi à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » de cet objet.

**A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le renvoi de cet objet à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » pour traitement.**

M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.

**Point 6  
Communication(s) du Maire et des Adjointes**

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire n'a pas de communication.

M. le Président passe la parole à Mme Caroline BENBASSAT, Adjointe.

Mme l'Adjointe n'a pas de communication.

M. le Président passe la parole à M. Pascal WASSMER, Adjoint.

LIGNE B

M. Pascal WASSMER rappelle que les lignes de bus rayonnent de la ville à la campagne et qu'il y a des demandes, surtout dans la région Arve-et-Lac, de créer des transversales. Il montre sur slide la ligne B qui part de Chevrens, qui passe par la douane et qui va jusqu'à Vézenaz selon le tracé existant à ce jour. Pour rappel, Anières était l'initiatrice de cette ligne B dans le but surtout de desservir Chevrens. Depuis lors, la ligne B dessert aussi le foyer d'Anières.

Ensuite, M. Pascal WASSMER montre la proposition des différentes communes Arve-et-Lac pour modifier cette ligne qui serait rallongée sur Hermance, irait à Puplinge en passant par Corsier, redescendrait à l'hôpital de Collonge-Bellerive en passant par Saint-Maurice, remonterait sur Vézenaz, la Capite, puis Meinier et finalement, Puplinge. Il y a aussi une demande que la ligne 37 relie l'hôpital de Collonge-Bellerive pour relier ensuite le CEVA, Gy et Jussy.

Ces propositions ont été analysées par les TPG qui ont identifié des problèmes notamment à Presinge où un croisement serait impossible dans le hameau. Les TPG suggèrent alors de passer par Jussy dont la population desservie est plus importante et qui, surtout, dispose des infrastructures pour permettre au bus de faire demi-tour. Quant à la ligne 37, elle est en suspens dans l'attente de la construction du CEVA. Quant à la ligne B, sur demande de la commune de Corsier, un arrêt sera placé en haut du village pour desservir le collège de Bois-Caran et les horaires seront adaptés à ceux dudit collège. Il en sera de même depuis Chevrens pour les élèves qui se rendront également au collège Bois-Caran.



Sur le plan financier, M. Pascal WASSMER rappelle que lors de la création de la ligne B, une participation annuelle avait été demandée. Anières a pu bénéficier ensuite de la prise en charge totale de cette ligne qui est revue sur le plan cantonal en début de législature, mais cela ne veut pas dire que ce sera le cas pour le nouveau tracé.

Un calcul va être fait et tout dépend des portions de ligne sur chaque commune concernée. A titre d'exemple, pour Anières, la participation serait de l'ordre de 26'000 F, pour Hermance, de 94'000 F, pour Jussy et Meinier, de 100'000 F, pour Corsier de 17'000 F, pour Collonge-Bellerive de 56'000 F.

M. Pascal WASSMER précise qu'un montant de 26'000 F a été porté dans le budget de fonctionnement 2016.

M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.

### **Point 7** **Propositions individuelles et questions**

M. le Président passe la parole aux membres du Conseil municipal qui ont une ou des proposition(s) individuelle(s) ou question(s).

Propositions individuelles et questions des Conseillers municipaux.

#### **LOCAUX COMMUNAUX**

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI indique qu'elle a été approchée par des membres de sociétés communales qui lui ont dit que la Mairie mettait à disposition des salles communales gratuitement, pour une occupation ponctuelle, mais il semblerait que dorénavant, ce ne serait plus qu'une seule fois par année. Elle demande confirmation de cette information et le cas échéant, comment elle sera appliquée ou s'il s'agit d'une simple rumeur.

M. le Maire n'a pas entendu parler de cela et il s'agit manifestement d'une rumeur. Il n'y a pas de changement de politique.

#### **PLAN DIRECTEUR COMMUNAL**

Mme Claudine HENTSCH a vu qu'au budget 2016 était prévu un montant pour le plan directeur de la Commune sachant que la dernière révision date de 2006. Elle pense qu'il mériterait d'être revu pour tenir compte du potentiel constructible déjà connu sur certaines parcelles et sur celles que seront déclassées. Il lui semble en effet important de revoir ce plan directeur en tenant compte de l'ensemble des projets immobiliers sur la Commune, afin de maîtriser un développement harmonieux. Un plan directeur réactualisé pourrait aussi aider à mieux évaluer les besoins en infrastructures et équipements publics pour la Commune et qui sont nécessaires en raison de l'augmentation importante de la population.

M. le Maire rappelle que le plan directeur cantonal 2030 vient d'être partiellement adopté par le Conseil fédéral.

Les communes doivent également mettre à jour le leur. Tenant compte de ce qui précède et également en raison des changements depuis 2006, l'Exécutif a convenu d'engager les premiers travaux en 2016, en collaboration avec un mandataire. A noter qu'il incombe à l'Exécutif d'initier cet objet et de ce fait cet investissement.

---

**La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h.52**

---

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexes :

- Rapport de l'Association « Noctambus ».
- Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ».
- Rapport de l'Association « Communes-Ecole ».